

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-022

L'an deux mille vingt quatre

Le sept mai

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 30 avril 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Pierre BETEND, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE.

**Absents Excusés :** M. Laurent VALLIER (pouvoir à M. Éric BERTELOOT), Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Gilbert COLLINI), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), M. Mickaël MAISTRE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

**Absents :** Mme Angélique LENOBLE, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

**Objet de la délibération : SYANE - Tarification de la chaleur contrat d'abonnement et règlement.**

M. le Maire expose,

**VU** la délibération 2022-093 du 24 novembre 2022, portant délégation de compétence au SYANE pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur dans le centre-bourg de Petit-Bornand, commune de Glières-Val-de-Borne ;

**VU** la délibération 2023-074 du 07 décembre 2023 approuvant l'étude de faisabilité pour le développement du réseau de chaleur dans le centre-bourg de Petit Bornand, commune de Glières-Val-de-Borne ;

Il est demandé au conseil municipal d'étudier le règlement ci-annexé qui a pour objet de définir les prestations assurées par le SYANE, ainsi que les obligations respectives du Gestionnaire et des Abonnés sur le périmètre défini dans le document.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les termes du contrat d'abonnement et du règlement ci-annexés ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant légal à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération votée à 9 abstentions (Mmes Estelle GAILLARD, Corinne PASSERAT, Odile VIX, Aurélie ROCHE et MM. Laurent VALLIER, Gilbert COLLINI, Francis MARCHAL, Mickaël MAISTRE, Jean-Luc ARCADE) et 12 pour.**

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.

